

## Demande de devis - Access panel online

### I/ Cahier des charges

#### Contexte général

Créé en 1993, l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) est un groupement d'intérêt public qui a pour objet d'éclairer les pouvoirs publics, les professionnels du champ et le grand public sur le phénomène des drogues et des addictions. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, les missions de l'Observatoire des jeux ont été transférées à l'OFDT en application de l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard et du décret n° 2020-494 du 28 avril 2020 relatif aux modalités de mise à disposition de l'offre de jeux et des données de jeux.

En 2021, l'OFDT renouvelle l'enquête E-Games, réalisée 4 ans après le précédent exercice et qui a pour objectif de suivre et documenter l'évolution des pratiques de jeu d'argent et de hasard sur internet.

#### Besoins de l'OFDT

Interroger un panel d'individus en ligne âgés de 18 à 65 ans vivant en France métropolitaine afin d'obtenir 2000 réponses complètes de personnes ayant joué à des jeux d'argent et de hasard (JAH) en ligne au cours des 12 derniers mois. Le taux de pénétration du JAH en ligne est estimé à environ 10 % en France.

Le panel interrogé devra respecter les marges suivantes, représentatives du croisement âge\*sexe des joueurs en ligne au cours des 12 derniers mois :

	<b>18-25 ans</b>	<b>26-34 ans</b>	<b>35-44 ans</b>	<b>45-54 ans</b>	<b>55-65 ans</b>
<b>Hommes</b>	20,1 %	20,6 %	14,8 %	8,9 %	7,0 %
<b>Femmes</b>	5,2 %	7,0 %	7,6 %	7,0 %	1,8 %

Source : Baromètre santé 2019, Santé publique France, exploitation OFDT

#### Aspects techniques

Le questionnaire auto-administré en ligne (Limesurvey), a été rédigé par l'OFDT, sa durée est estimée à une quinzaine de minutes pour les pratiquants de JAH en ligne.

Il sera demandé une description en détail des procédures de sélection des individus interrogés :

- Description du panel servant de base de sondage
- Constitution du panel interrogé et la méthode utilisée
- Nombres d'invitations à répondre au questionnaire et nombre de relances envoyées

#### Condition d'exécution

1. L'OFDT est l'unique propriétaire des questionnaires, des bases de données et le responsable scientifique de l'enquête ;

2. Le prestataire s'engage à respecter le secret statistique et à ne pas divulguer d'informations ni de données à un quelconque tiers sous peine de sanctions définies par la loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;
3. Le prestataire s'engage à respecter le Règlement européen n° 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées. A ce titre, en sa qualité de sous-traitant, il s'engage à offrir des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du RGPD et garantisse la protection des droits de la personne concernée.

Cela implique :

- Une obligation de transparence : mettre à la disposition de l'OFDT toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations
- La prise en compte des principes de protection des données dès la conception et la protection des données par défaut : intégrer de façon effective les principes relatifs à la protection des données et traiter uniquement les données nécessaires à la finalité du traitement au regard de la quantité de données collectées, de l'étendue de leur traitement, de la durée de conservation et du nombre de personne qui y a accès
- Une obligation de garantir la sécurité des données : soumettre ses employés à une obligation de confidentialité, notifier à l'OFDT toute violation de données.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le [guide du sous-traitant en matière de RGPD](#)

4. L'analyse des résultats finaux sera réalisée par l'OFDT
5. Au terme de l'exécution de la prestation, le prestataire s'engage à supprimer toutes les données, y compris les copies existantes.

### Calendrier prévisionnel

Phases de la prestation	Date attendue de réalisation
Phase exploratoire de préparation de l'enquête : Transmission du lien du questionnaire et phase de test	Octobre 2021
Terrain : Réalisation du terrain en ligne	Octobre 2021
Restitution des données : Rendu de la base et rapport d'enquête	Octobre/Novembre 2021

## II/ Procédure administrative et financière

### Type de mise en concurrence

Il s'agit d'une mise en concurrence pour un marché de gré à gré dont le montant est inférieur à 40 000 € HT, le coût total de la prestation proposée ne devant pas dépasser 9000 € HT.

## Critères d'évaluation des offres

Les offres reçues seront appréciées en fonction des critères suivants :

- Valeur technique de l'offre
- Calendrier proposé
- Coût de la prestation
- Références et capacité du candidat
- Modalités mises en place pour garantir la conformité au RGPD conformément aux conditions d'exécution définies supra

## Dossier du candidat

Les candidats devront fournir les informations, références et éléments suivants :

- Une présentation de la société
- Un dossier technique comportant 3 parties :
  1. Les références du candidat
  2. La proposition technique intégrant :
    - la méthodologie de conduite de la mission, et notamment un descriptif des mesures techniques et organisationnelles mises en œuvre afin que le traitement réponde aux exigences du RGPD,
    - le calendrier prévisionnel tel que défini au I/,
    - l'animation et le suivi proposés (nombre de réunions, etc.),
    - les moyens dédiés (nombre de jours d'intervention pour chaque phase).
  3. La proposition tarifaire TTC avec le coût détaillé et global de la mission pour chacune des étapes.

## Devis et facturation

Le devis, une fois validé, donne lieu à l'émission d'un bon de commande fixant ainsi le prix, le début d'exécution des travaux et la date de livraison de la prestation. Le paiement s'effectue par virement dans les 30 jours après validation du service fait par l'OFDT, sur présentation d'une facture. Il est précisé que les frais bancaires inhérents aux virements étrangers sont à la charge du prestataire.

## Modalités d'envoi des offres

La proposition contenant l'ensemble des éléments demandés doit être adressée par mail au plus tard le 15 octobre 2021 à : [marches@ofdt.fr](mailto:marches@ofdt.fr) (au besoin via WeTransfer) en mentionnant dans l'objet de l'envoi : « Mise en concurrence Accès panel online OFDT 2021 ».

## Renseignements complémentaires

Pour obtenir des renseignements complémentaires, les candidats peuvent s'adresser à : [marches@ofdt.fr](mailto:marches@ofdt.fr) en mentionnant dans l'objet de l'envoi : « Renseignements Enquête OFDT E-GAMES 2021 »